

---

Un crédit d'étude de CHF 65'000.- TTC pour le complément d'honoraires lié aux études d'assainissement du Grand Projet « Bernex Nord »

---

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission Economie et Sécurité (ES) du 25 mars 2023,
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 7 avril 2023,
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DÉCIDE

Par 18 oui, 1 non et 2 abstentions (21 votants)

- 1) De procéder à une étude pour l'assainissement du Grand Projet « Bernex Nord ».
- 2) D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 65'000.- TTC destiné à cette étude.
- 3) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- 4) En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
- 5) En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
- 6) De prendre acte que la totalité de ce crédit d'étude sera financé par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA)

\*\*\*\*\*

## EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de l'étude relative à l'extension du système d'assainissement des quartiers de Bernex-Est et de Vailly-Sud menée actuellement (DdC ES 13-2019-50A), il était prévu dans le cahier des charges de réaliser plusieurs ouvrages de rétention implantés à l'intérieur des futurs périmètres à urbaniser de Bernex-Est. Lors de cette étude, il est rapidement ressorti que la multiplication de ces bassins engendrerait des coûts de réalisation relativement élevés.

Le déroulement des études, avec la définition et l'analyse de variantes stratégiques, a permis d'aboutir à la définition d'une variante optimale permettant de réaliser des économies conséquentes en phase de réalisation. En effet, la solution retenue à ce jour, avec l'aval de l'OCEau, permettrait de valoriser la dépression existante dans la forêt de Borbaz pour une rétention centralisée intégrée tirant profit de la topographie du site qui générerait une économie d'env. 1,5 Mio CHF.

La variante retenue au stade d'avant-projet est nettement plus compliquée à étudier et à coordonner avec les différents services de l'État, ce qui engendre des plus-values pour la partie « Etude », à savoir les phases SIA 31 à 41. Il sera nécessaire de considérer également des prestations complémentaires pour le suivi environnemental (protection des arbres, gestion des eaux de chantier etc..) lors de la phase réalisation.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous demandons de faire bon accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil administratif